

## **Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 18 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 18 décembre 2017, 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sur la convocation qui lui a été adressée le 12 décembre 2017, sous la présidence de Michèle PANNIER, Maire.

Étaient présents : Michèle PANNIER, Francis RAVION, Jean-Marie DARGENT, Eveline DION, Francis BALENGHIEN, Fabienne BENOIST, Claude MAUROUX, Benoît LAMOTTE, José PANNIER, Alain FAYOLLE, Alain COQUART et Marc JACOB formant la majorité des membres en exercice.

Absente ayant donné pouvoir : Antoinette REGNAULT à Jean-Marie DARGENT

Absents : Yoann SIMARD, Lionel SIMARD

Secrétaire : Benoît LAMOTTE

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du **15 novembre 2017** est approuvé à l'unanimité.

### **SDESM : TRAVAUX CONCERNANT LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC 2018**

Vu le projet de travaux de l'opération « 3000 lampes ballons » présenté par le SDESM concernant le remplacement des lampes mercure par des lampes led,

Considérant que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM),

Considérant l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le SDESM,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve le programme de travaux de renouvellement et les modalités financières,
- délègue la maîtrise d'ouvrage au SDESM concernant les travaux sur le réseau d'éclairage public,
- demande au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement :
  - de 55 lampes au mercure par des leds sur le réseau d'éclairage public communal soit 41 712.00 € TTC et,
  - le remplacement d'un mât, rue des tilleuls pour un coût de 638 € HT subventionné à 50%., soit 765.60 € TTC,
- remet à plus tard le remplacement de 5 projecteurs pour l'église,
- dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux,
- autorise le Maire à signer la convention financière et toutes pièces s'y référant relatifs à la réalisation des travaux,
- autorise le SDESM à récupérer les certificats d'économie d'énergie auprès de son obligé ou à présenter les dossiers de demande de subvention auprès de l'ADEME et autres organismes,
- autorise le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

### **RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018 : REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR ET DU COORDINATEUR**

Vu les arrêtés du Maire nommant :

- le 18 décembre 2017, Madame Anna Maria Hubert, en qualité d'agent recenseur
- le 29 mai 2017, Madame Valérie Quincy en qualité de Coordinatrice.

Il est exposé que le montant de la rémunération de l'agent recenseur et du coordinateur de l'enquête de recensement pour l'année 2018 est fixé par délibération du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer la rémunération :

- de l'agent recenseur, Madame Anna Maria Hubert, agent municipal affecté à la surveillance de la cantine et de l'étude surveillée à 1300 € Brut;
- du Coordinateur, Madame Valérie Quincy, Adjoint administratif à la mairie, au prorata des heures effectuées sur la base de son indice brut 386, indice majoré 354.

### **OUVERTURES DE CREDITS :**

#### **- Pour l'achat de nouveaux bacs à fleurs DM 5**

Vu le courrier de l'Agence de développement et de réservation touristiques félicitant la commune pour sa première place au concours départemental des Villes et Villages fleuris et considérant que l'Agence va proposer au jury régional la commune pour concourir à l'obtention d'une première fleur,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide et adopte :

- la décision modificative N° 5 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation de crédits
D 615221 entretien de bâtiments publics	4 000.00 €	
D 023 Virements à section d'investissement		4 000.00 €
D 021 Virement de section de fonctionnement		4 000.00 €
D 2135		4 000.00 €

#### **- Pour le renouvellement des illuminations de Noël : DM 6**

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler les illuminations des fêtes de fin d'année,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide et adopte :

- la décision modificative N° 6 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation de crédits
D 615221 entretien de bâtiments publics	2 150 €	
D 023 Virements à section d'investissement		2 150.00 €
D 021 Virement de section de fonctionnement		2 150.00 €
D 21578 opération 132		2 150.00 €

#### **- pour l'achat d'un photocopieur pour l'école : DM 7**

Considérant qu'il est nécessaire d'acquérir un nouveau photocopieur pour l'école pour remplacer celui qui ne fonctionne plus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide et adopte :

- la décision modificative N° 7 telle que figurant dans le tableau ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation de crédits
D 615221 entretien de bâtiments publics	2 300 €	
D 023 Virements à section d'investissement		2 300.00 €
D 021 Virement de section de fonctionnement		2 300.00 €
D 2183 opération 141		2 300.00 €

## **DISSOLUTION DU SYNDICAT DE TRANSPORT SCOLAIRE REGION DE PROVINS :**

Vu la délibération du 31 mai 2016 du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de la Région de Provins, décidant de la dissolution dudit Syndicat,

Considérant :

que, suite à une erreur de procédure, la dissolution du Syndicat n'a pas été prononcée, que le Comité Syndical a de nouveau délibéré sur cette dissolution mais aussi sur les conditions de liquidation du Syndicat lors du Comité Syndical du 12 décembre dernier, que les communes membres doivent délibérer afin, d'une part, d'approuver la dissolution du syndicat mais aussi sur les conditions de liquidation dudit syndicat, que le Comité Syndical, dans sa délibération du 12 décembre dernier, propose les conditions suivantes de liquidation :

- pas de passif, pas de bien, ni de personnel à affecter,
- aucun reste à recouvrer, aucun reste à payer, aucune dette,
- Excédent de Trésorerie de 781.49 € qui sera affecté à la commune de Chenoise, une

fois la dissolution prononcée.

Le Conseil municipal décide :

- d'approuver la dissolution du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de la Région de Provins,
- d'approuver les conditions de liquidation telles que proposées par le Comité Syndical du 12 décembre dernier et énoncées ci-dessus,
- de notifier la présente délibération à Madame le Sous-Préfet de Provins et à Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Transports Scolaires de la Région de Provins.

### **Informations diverses :**

**Villages fleuris :** Madame le Maire tient à remercier Eveline DION et les deux agents communaux pour leur travail en ce qui concerne le concours départemental des villages fleuris.

### **Attributions financières 2018 :**

- Prime de l'Agence Seine Normandie pour l'assainissement collectif : 2 299.55 €,
- La taxe professionnelle : fonds départemental de péréquation des communes défavorisées : 25 245 €,
- subvention du Conseil Régional d'Ile de France pour l'aire « ados » : 8 192.50 €

### **Délégués Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants bassée Voulzie Auxence :**

Francis Ravion et Jean-Marie Dargent avaient été désignés délégués titulaires et Lionel Simard suppléant. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il n'y aura plus qu'un seul délégué, titulaire : Francis Ravion et un délégué suppléant : Jean-Marie Dargent ;

**Courrier recommandé de M. Bianconi** signalant la disparition de panneaux de signalisation à l'entrée du hameau de Puits Jolly. Ce fait était déjà connu des services de la Mairie. Ils ont été retrouvés dans les taillis près du lavoir. Ils seront réinstallés dès que possible.

**Vol du défibrillateur :** Un défibrillateur, installé sur le mur de la mairie le 27 novembre 2017 a été volé quelques jours après (vol constaté le 7 décembre 2017). Un dépôt de plainte à la gendarmerie et une déclaration à l'assurance ont été faits. Une étude sera faite pour l'installation éventuelle d'un système de vidéo surveillance.

**Colis des Aînés :** Comme l'an passé, l'entreprise « Esprit Gourmet » a été retenue cette année pour fournir 83 colis.

**Subvention pour enfouissement citerne aux Chaises :** rendez-vous a été pris par Madame le Maire avec Madame la Sous-Préfète de Provins pour présenter le dossier.

**INSEE :** pour information, au 1<sup>er</sup> janvier 2018, L'INSEE nous attribue 725 habitants et 21 comptés à part, soit 746 habitants .

Compte-rendu du conseil municipal du 18 décembre 2017